

Nouvel Accord sur la Classification de droit Privé

C'est une modification de la nomenclature des métiers, des changements d'intitulés d'emploi, des fusions ou création d'emploi ou encore des changements d'amplitude et la CFE-CGC a voté pour :

13 Changements d'intitulé de poste par exemple vous étiez

Conseiller en Gestion des Droits, vous devenez conseiller indemnisation

Chargé d'appui au pilotage des activités vous devenez chargé d'appui opérationnel

Directeur territorial Délégué vous devenez Directeur Départemental Délégué

14 Emplois sont créés

2 pour le métier du conseil :

- Conseiller chargé de développement des projets et services aux usagers

12 pour les fonctions supports

Ces 14 nouveaux métiers ont une amplitude indiciaire plus large et permettent la valorisation et reconnaissance de l'expertise sans changer de métier

Ils sortiront à la BDE au 1^{er} juin 2026

5 Emplois fusionnés

Issus du regroupement de 11 anciens emplois dans les fonctions supports

Les agents concernés sont automatiquement repositionnés sur leur nouvel emploi. EX :

Anciens emplois	Amplitude Emploi Fusionné	Emploi fusionné
Chargé(e) de la diversité et du Handicap	E1 – G4	Chargé(e) de la Diversité, du Handicap et des Conditions de vie au travail
Chargé(e) des conditions de vie au travail		

Des changements d'amplitude

Les Référents Métiers, Responsables accueil et Responsables d'équipe auront une amplitude plus grande jusqu'au niveau G (au lieu de F)

Les Chargés d'opérations immobilières, Contrôleurs de gestion, Juristes, Acheteurs, Trésoriers, Chargés d'analyse des données comptables et financières pourront aller jusqu'au niveau H (au lieu de G)

Vous vous retrouvez dans nos valeurs, rejoignez-nous dès maintenant !

Syndicat.CFE-CGC-Bretagne@pole-emploi.fr
www.cfecgc-metiersdelemploi.fr

Pourquoi l'accord est gagnant ?

Je suis **Conseiller en agence** j'ai l'opportunité de postuler sur les postes de Conseiller chargé de développement des projets et services aux usagers sur site qui prennent en compte mes dossiers transverses et me garantissent une plus grande amplitude allant jusqu'à G.

Je suis **RM ou REA**, la reconnaissance de mon travail est étendue jusqu'à l'amplitude G alors qu'elle se limitait à F.

Je suis **Fonction Support**, j'ai l'opportunité de postuler dans le réseau sur les postes de Conseiller chargé de développement des projets et services aux usagers qui prennent en compte mon domaine d'expertise et me garantissent une amplitude allant jusqu'à G.

Je suis **Fonction Support** sur des emplois de Chargé d'opérations immobilières, Contrôleur de gestion, Juriste, Acheteur, Trésorier, Chargé d'analyse des données comptables et financières la reconnaissance de mon travail est étendue jusqu'à l'amplitude H alors qu'elle se limitait à G.

Je suis **DPSR**, j'ai l'opportunité de postuler sur le poste de Conseiller en délivrance des services centralisés pour évoluer au sein de ma plateforme avec une amplitude de D jusqu'à E.

Je ne suis dans aucune de ces situations, je bénéficie toujours des mêmes avantages de la classification précédente.

Pour autant la **CFE-CGC** n'aura de cesse de se mobiliser pour faire évoluer favorablement ma situation au sein de la classification.

Nous serons sur le pont pour la négociation de la suite de l'accord en Avril 2026.

Vous vous retrouvez dans nos valeurs, rejoignez-nous dès maintenant !

Syndicat.CFE-CGC-Bretagne@pole-emploi.fr
www.cfecgc-metiersdelemploi.fr